

08.83

**MOTION RELATIVE
A L'HYPOTHESE DE L'ACCUEIL DU GRAND PRIX DE FRANCE
SUR LE SECTEUR DE VAL D'EUROPE**

Préambule

La presse s'est largement fait l'écho ces derniers jours de l'hypothèse d'accueil du Grand Prix de France sur le secteur du Val d'Europe à compter de 2010.

Ainsi, en date du 9 octobre, les promoteurs du projet – Alain Prost et le groupe Lagardère – sont venus présenter leur projet aux élus du SAN du Val d'Europe, en présence de la société Eurodisney et de l'EPAFrance. Le projet de tracé présenté se ferait en partie sur voirie publique, ce qui garantirait à priori le caractère exceptionnel de cette manifestation.

Les élus du Pays Créçois veulent – au regard des nombreuses interrogations que suscite le projet – être associés à la réflexion afin de limiter son impact notamment au plan environnemental, préserver la qualité de leur cadre de vie et, enfin, obtenir des contreparties quant aux nuisances subies par ses habitants dans le cas où celui-ci serait imposé.

Considérant la proximité immédiate des communes du Pays Créçois avec le SAN de Val d'Europe notamment dans la partie susceptible de recevoir ce grand prix (Saint-Germain-sur-Morin, Coutevroult qui sont les plus proches ...)

Considérant notamment que les vents dominants, porteurs des sons, se déplacent d'Ouest en Est donc en direction des communes susvisées,

Considérant que la population directement touchée serait dès lors d'environ 14 000 habitants, sur le canton de Crécy-la-Chapelle,

Considérant **les nuisances ayant des impacts** :

- Au plan environnemental : pollutions sonore, atmosphérique, du sol et pollution lumineuse en cas d'organisation du grand prix en nocturne... et la production de déchets,
- Sur le territoire et ses habitants,
- et la saturation supplémentaire du secteur routier (flux de circulation déjà saturé des A 4, RN 36, RD 934 et RD 228 en heures de pointe),

que cela pourrait occasionner pour les communes du Pays Créçois,

Considérant que ce projet serait le 3ème projet d'importance majeure aux retombées nationales et internationales après l'installation de Disney et le projet Village Nature,

Considérant que, comme précédemment, les initiateurs du projet ne s'intéressent qu'au territoire du Projet d'Intérêt Général (PIG) et ne prennent pas en compte les populations à proximité,

Considérant que lors de l'installation de Disney à Val d'Europe, des territoires tels que les villes de Meaux et de Coulommiers ont eu des contreparties financières substantielles et que **Le Pays Créçois**, malgré notamment l'importance de l'accroissement des flux routiers et les tensions de toute nature qu'a apporté le projet, **n'a eu aucune contrepartie**,

Considérant qu'aucune des problématiques listées ci-avant pour le territoire du Pays Créçois n'ont été évoquées ou prises en compte en associant notamment les élus des territoires,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité (dont 6 abstentions) la motion suivante visant à :

- ✓ **Demander** à l'État, à la Fédération Française du Sport Automobile, à la Fédération Internationale du Sport Automobile,
- **D'associer** la Communauté de Communes du Pays Créçois à l'analyse des effets de l'implantation du circuit de Formule 1 sur son territoire,
- Et au cas où ce projet serait imposé, de **prendre en compte la nature et le montant des contreparties pour les nuisances occasionnées** aux communes et territoire du Pays Créçois,
- ✓ **Dire** que sera notifiée la présente motion à :
 - M. le Premier Ministre, Mme la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative,
 - M. le Préfet de région et M. le Préfet de Seine et Marne,
 - M. le Président de la Fédération Française du Sport Automobile et M. le Président de la Fédération Internationale du Sport Automobile,
 - M. le Président de l'EPA France,
 - M. le Directeur Général Adjoint de Disneyland Paris,

Et pour information à :

- M. le Président du SAN de Val d'Europe,
 - M. le Député-Maire de la 5ème circonscription,
 - M. le Sénateur-Maire de Crécy la chapelle,
 - M. le Sous-Préfet de Meaux,
 - Mme la Conseillère Générale du Canton de Crécy-la-Chapelle,
 - Mme la Vice Présidente chargée du Sport, des Loisirs et du Tourisme au Conseil Régional,
 - Mme et MM. les Présidents des Communautés de Communes de la Brie Boisée et de la Brie des Templiers, M. les maires de Montry, de Quincy-Voisins, de Couilly-Pont-aux-Dames et de Villeneuve le Comte.
-